

FIDESMA AUDIT SÀRL

Audit | Comptabilité | Fiscalité

APPARTENANCES- GENEVE

Exercice clos au 31 décembre 2024

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'Assemblée générale

Comptes annuels

Le 31 mars 2025

FIDESMA AUDIT SÀRL

Audit | Comptabilité | Fiscalité

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'Assemblée générale de

Appartenances-Genève, Genève

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital, tableau de financement et annexe) d'Appartenances-Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision. Et le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 18 mars 2024, celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts incombe au Comité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi, ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Genève, le 31 mars 2025

Fidesma Audit Sàrl



Emmanuel SCHWARZ
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan (total au 31 décembre 2024 : CHF 362'053)
- compte d'exploitation (résultat : CHF -19'022)
- tableau de variation du capital
- tableau de financement
- annexe

APPARTENANCES - GENEVE

Bilan au 31 décembre 2024

2024

2023

ACTIF	Annexe	CHF	CHF
Actifs circulants			
Trésorerie	2.1	201 229	155 758
Créances liées aux prestations du centre de soins	2.2	123 217	135 358
Actifs de régularisation	2.3	21 079	25 426
Total de l'actif circulant		345 525	316 542
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles	2.4	4 650	16 375
Immobilisations financières		11 888	11 803
Total de l'actif immobilisé		16 538	28 178
TOTAL DE L'ACTIF		362 063	344 720
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Autres dettes		45 171	28 034
Passifs de régularisation	2.5	120 198	116 550
Provisions	2.6	92 103	50 485
Subventions non dépensées à restituer à l'Etat de Genève	page 3	-	14 313
Total des capitaux étrangers à court terme		257 472	209 382
Fonds affectés			
Fonds affectés liés aux activités et projets	2.7 /page 3	45 731	45 731
Fonds affectés d'investissement	2.7 /page 3	4 650	16 375
Total des fonds affectés		50 381	62 106
Capitaux propres			
Capital libre		48 232	35 184
Capital lié		25 000	25 000
Résultat de l'exercice		(19 022)	13 048
Total des capitaux propres	page 3	54 210	73 232
TOTAL DU PASSIF		362 063	344 720

APPARTENANCES - GENEVE

Compte d'exploitation 2024

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

Budget

2024*

2024

2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Annexe	CHF	CHF	CHF
Produits des dons et aides financières				
Aide financière Etat de Genève - DSM	2.8	288 720	288 720	288 720
Aides financières autres collectivités publiques	2.9	15 000	32 732	19 700
Autres dons et subventions	2.10	33 500	8 070	1 530
Produits différés sur fonds affectés	2.11	11 725	11 725	12 475
		<u>348 945</u>	<u>341 247</u>	<u>322 425</u>
Produits des prestations et divers				
Prestations de soins des thérapeutes	2.12	817 000	813 383	805 827
Cotisations et produits divers		2 500	2 491	2 559
		<u>819 500</u>	<u>815 874</u>	<u>808 386</u>
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		1 168 445	1 157 121	1 130 811
CHARGES D'EXPLOITATION				
Frais de thérapeutes de l'unité de soins				
Thérapeutes salariés	2.13.1	255 300	256 099	248 030
Thérapeutes indépendants	2.13.2	390 000	369 926	383 755
Médecin et psychologue responsables	2.13.3	49 044	50 153	49 178
Stagiaires	2.13.4	12 445	13 400	12 519
Honoraires supervision et formation centre de soins	2.14	24 454	19 832	23 961
		<u>731 243</u>	<u>709 410</u>	<u>717 443</u>
Autres charges d'exploitation				
Honoraires interprètes clinique		95 000	119 172	117 677
Frais de personnel projet	2.13.6	2 500	-	1 100
Frais projet thérapeutiques		3 200	4 615	2 250
Frais d'exploitation médicale		500	757	655
		<u>101 200</u>	<u>124 544</u>	<u>121 682</u>
Frais administratifs				
Frais de personnel administratif	2.13.5	198 500	204 712	200 163
Loyers et charges locatives		56 456	54 464	54 593
Frais administratifs	2.15	67 952	59 863	67 999
Variation provisions sur créances du centre de soins	2.16	-	38 500	27 400
Amortissements	2.4	11 725	11 725	14 725
		<u>334 633</u>	<u>369 264</u>	<u>364 880</u>
Charges restructuration interne et chang. département		-	-	10 000
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		1 167 076	1 203 218	1 214 005
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 369	(46 097)	(83 194)
Résultat financier		(1 369)	(861)	(387)
Résultat exercices antérieurs et exceptionnels	2.17		27 936	9 311
Résultat des fonds affectés				
Utilisation et dissolution des fonds	page 3		-	125 000
			<u>-</u>	<u>125 000</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT REPARTITION		-	(19 022)	50 730
Répartition de la part revenant à l'Etat de Genève	page 3		-	(12 682)
Attribution au capital lié : Fonds social	page 3		-	(25 000)
RESULTAT ANNUEL APRES REPARTITION		-	(19 022)	13 048

*Budget révisé le 7.11.2023

APPARTENANCES - GENEVE

Tableau de variation des fonds affectés et du capital 2024

Tableau de répartition du résultat 2024

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTES	Existant initial	Dons monétaires	Produits différés sur fonds affectés	Utilisation (externe)	Transferts internes	Existant final
FONDS AFFECTES 2024	Annexe 2.7					
Fonds affectés liés aux activités et projets	45 731			-		45 731
Fonds affectés d'investissement	16 375		(11 725)			4 650
	62 106	-	(11 725)	-	-	50 381
FONDS AFFECTES 2023						
Fonds affectés liés aux activités et projets						
Fonds affectés à la prévention	45 731			-		45 731
Fonds affectés à la couverture frais fonctionnement	125 000			(125 000)		-
	170 731	-	-	(125 000)	-	45 731
Fonds affectés d'investissement	28 850		(12 475)			16 375
	199 581	-	(12 475)	(125 000)	-	62 106

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL	Existant initial	Dotation (externe)	Transfert de fonds internes	Part des subventions à restituer	Existant final
CAPITAL DE L'ASSOCIATION 2024					
Capital libre	30 292		17 940		48 232
Capital lié : Fonds social	25 000				25 000
Résultat cumulé contrat 2022-2023	17 940		(17 940)		-
Résultat de l'exercice 2024	17 940	(19 022)	(17 940)	-	(19 022)
	73 232	(19 022)	-	-	54 210
CAPITAL DE L'ASSOCIATION 2023					
Capital libre	30 292				30 292
Capital lié : Fonds social	-		25 000		25 000
Résultat de l'exercice 2022	4 892				4 892
Résultat de l'exercice 2023	4 892	50 730	(25 000)	(12 682)	13 048
Résultat cumulé contrat 2022-2023	4 892	50 730	(25 000)	(12 682)	17 940
	35 184	50 730	-	(12 682)	73 232

APPARTENANCES - GENEVE

Tableau de financement 2024

	2024	2023
Résultat de l'exercice	(19 022)	13 048
Amortissement d'immobilisations corporelles	11 725	14 725
Diminution / (augmentation) des actifs circulants hors trésorerie	16 488	(58 187)
Augmentation des capitaux étrangers à court terme	48 090	129 443
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	57 281	99 029
Investissements en immobilisations corporelles	-	-
(Augmentation) / diminution des immobilisations financières	(85)	(51)
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	(85)	(51)
Constitution d'un capital lié généré - Fonds social	-	25 000
Utilisation des fonds affectés	(11 725)	(137 475)
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	(11 725)	(112 475)
Total des flux de trésorerie	45 471	(13 497)
Etat des liquidités		
Existant initial des liquidités	155 758	169 255
Existant final des liquidités	201 229	155 758
Variation des liquidités	45 471	(13 497)

APPARTENANCES - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024

1 Principes comptables appliqués et informations et commentaires sur certains postes du bilan et du compte de résultat

1.1 Principes pour la comptabilisation, la présentation et l'évaluation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice 2024 sont établis conformément aux normes SWISS GAAP RPC, en particulier la RPC 21 pour l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif, aux statuts, ainsi qu'à la loi (CC, CO, LGAF, LSUR, LIAF, RIAF LS, RISanté).

Ils sont également conformes aux Directives transversales de l'Etat de Genève "présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques" et présentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que des résultats (principe "true and fair view").

1.2 Principes d'évaluation

Trésorerie

La trésorerie comprend les avoirs en caisse, CCP et les comptes courants bancaires. Elle est évaluée à la valeur nominale.

Actifs et passifs de régularisation

Les actifs et passifs de régularisation servent à la délimitation périodique des charges et des produits du compte de résultat. Ils regroupent les charges payées d'avance et les produits à recevoir (actifs de régularisation) et les charges à payer et les produits reçus d'avance (passifs de régularisation).

Immobilisations corporelles et financières

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et présentées au bilan à leur valeur nette d'amortissements. Le seuil d'activation est de CHF 3'000. Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

Aménagement locaux	10%-20%
Equipements bureautiques et site internet	20%
Matériel informatique	33%
Mobilier	12.5%

Un inventaire physique n'a pas été formellement établi. Les immobilisations sont cependant répertoriées par année et par catégorie dans un tableau.

Les immobilisations financières sont valorisées à leur valeur nominale.

Fonds affectés

Les dons affectés sont comptabilisés comme suit :

- les fonds affectés d'investissement sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les dons affectés sont enregistrés directement au passif du bilan dans les fonds affectés. Lors de leur utilisation ultérieure, le produit constaté est présenté dans les produits d'exploitation sous la rubrique "Produits différés sur fonds affectés".
- les dons affectés liés aux projets et activités sont enregistrés à leur réception dans les produits du compte de résultat. Les mouvements (dotation/utilisation) de ces fonds sont présentés dans le résultat des fonds.

Les attributions et utilisations des fonds affectés sont présentées en annexe, ainsi que dans le tableau de variation du capital et des fonds affectés.

Produits et charges

Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

APPARTENANCES - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024

2 Indications, ventilation et explications pour les postes du bilan et du compte

2.1 Trésorerie	2024	2023
Caisse	136	1 724
Postfinance c/c	201 093	154 034
	<u>201 229</u>	<u>155 758</u>

2.2 Créances liées aux prestations du centre de soins

Créances liées aux prestations du centre de soins	131 717	151 158
./. Provisions pour créances douteuses	(8 500)	(15 800)
	<u>123 217</u>	<u>135 358</u>

Les prestations des thérapeutes (salariés et indépendants) sont facturées au nom de l'association et sont adressées à la Caisse des Médecins pour remboursement. Le risque de non recouvrement a été estimé à CHF 8'500 au 31 décembre 2024.

2.3 Actifs de régularisation

Produits à recevoir	9 439	16 213
Charges payées d'avance	11 640	9 213
	<u>21 079</u>	<u>25 426</u>

Les produits à recevoir et charges payées d'avance concernent essentiellement des primes d'assurance sociales et décomptes envers les thérapeutes, ainsi que des indemnités APG.

2.4 Immobilisations corporelles

Le seuil d'activation se situe à CHF 3'000. Les immobilisations sont assurées pour une valeur de CHF 200'000 au 31.12.2024 (CHF 200'000 au 31.12.2023).

Les immobilisations se décomposent comme suit au 31 décembre 2024 :

	Immob brutes 01.01.24	Achats 2024	Immob brutes 31.12.24	Amorti. cumulés 01.01.24	Amortiss. 2024	Amorti. cumulés 31.12.24	Immob nettes 31.12.24
Aménagements locaux	151 367		151 367	(134 992)	(11 725)	(146 717)	4 650
Matériel informatique	37 804		37 804	(37 804)		(37 804)	-
Equip. télécom, site internet	13 004		13 004	(13 004)		(13 004)	-
Mobilier	13 525		13 525	(13 525)		(13 525)	-
TOTAL	215 700	-	215 700	(199 325)	(11 725)	(211 050)	4 650

2.5 Passifs de régularisation et provision à court terme

	2024	2023
Produits reçus d'avance	33 000	-
Charges à payer	26 210	43 270
Dettes liées au centre de soins	60 988	73 280
	<u>120 198</u>	<u>116 550</u>

A fin décembre 2024, la Loterie Romande a versé un don d'avance pour 2025 de CHF 33'000.

Au 31.12.2024, les charges à payer comprennent diverses charges d'exploitation restant dues, principalement des frais d'interprétariat et de formation pour CHF 16'710 (2023 CHF 28'770), ainsi que des honoraires fiduciaires et de révision pour CHF 9'500 (2023 CHF 14'500).

Les dettes liées au centre de soins représente la part due aux thérapeutes indépendants sur leurs créances au 31.12.2024 après déduction de leur participation de 20%.

APPARTENANCES - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024

2.6 Provisions

	Annexe	Prov vac & HS	Annexe	Prov. Psych. en formation	Prov. psy indép.	Total
Valeur comptable au 01.01.2023		12 883		-	-	12 883
Constitution / (dissolution)	2.13.7	5 002	2.16	32 600	-	37 602
./. Utilisation		-		-	-	-
Valeur comptable au 31.12.2023		17 885		32 600	-	50 485
Valeur comptable au 01.01.2024		17 885		32 600	-	50 485
Constitution / (dissolution)	2.13.7	(4 182)	2.16	34 800	11 000	41 618
./. Utilisation		-		-	-	-
Valeur comptable au 31.12.2024		13 703		67 400	11 000	92 103

La provision vacances et heures supplémentaires a été réévaluée à CHF 13'703 au 31.12.2024.

Depuis la mise en œuvre du système de prescription adopté au 1.1.2023 par Appartenances-Genève, certaines assurances maladie ont manifesté leur désaccord par rapport à la valeur du point pour le remboursement des prestations des psychologues. La FSP a recommandé aux employeurs de psychologues salariés de constituer une provision de 10% de leurs prestations jusqu'au 31.12.2024. Celle-ci a été évaluée à CHF 32'600 pour 2023 et à CHF 34'800 pour 2024. Les psychologues indépendants étant également concernés, une provision de CHF 11'000 a été constituée pour couvrir le risque de restitution sur les commissions versées à Appartenances-Genève du 1.1.2023 au 31.12.2024.

	Annexe	2024	2023
2.7 Fonds affectés			
Fonds affectés à la prévention	2.7.1	45 731	45 731
Fonds affectés d'investissement	2.7.2	4 650	16 375
		<u>50 381</u>	<u>62 106</u>
2.7.1 Fonds affectés à la prévention			
Les fonds affectés à la prévention ont été constitués pour financer la prévention des difficultés sociales, psychologiques, scolaires et somatiques.			
Etat du fonds au 1er janvier		45 731	45 731
./. Variation de fonds		-	-
Etat du fonds au 31 décembre		<u>45 731</u>	<u>45 731</u>
2.7.2 Fonds affectés d'investissement			
Les fonds affectés d'investissement ont été constitués de donations reçues pour le financement de la rénovation des locaux, le site internet, ainsi que le matériel et les installations informatiques.			
Etat du fonds au 1er janvier	Annexe	16 375	28 850
./. Dissolution des fonds affectés d'investissement (= amortissement annuel du matériel informatique)	2.4	(11 725)	(12 475)
Etat du fonds au 31 décembre		<u>4 650</u>	<u>16 375</u>

APPARTENANCES - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024

2.8 Aide financière Etat de Genève	2024	2023
Aide financière Etat de Genève DSM	<u>288 720</u>	<u>288 720</u>
	<u>288 720</u>	<u>288 720</u>

L'aide financière accordée à Appartenances-Genève par le département de la santé et des mobilités (DSM) pour les années 2022-2023 de CHF 288'720 annuellement a été reconduite en 2024 pour la période quadriennale 2024-2027. Elle est accordée par arrêté du Conseil d'Etat du 13 mars 2024, signé par M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du département de la santé et des mobilités (DSM).

2.9 Aides financières des autres collectivités publiques	2024	2023
Communes genevoises	23 550	19 700
Aide financière de l'OCE	<u>9 182</u>	<u>-</u>
	<u>32 732</u>	<u>19 700</u>

2.10 Autres dons et subventions	2024	2023
Don Fondation Aletheia	2 600	-
Dons divers	<u>5 470</u>	<u>1 530</u>
	<u>8 070</u>	<u>1 530</u>

2.11 Produits différés sur fonds affectés	Annexe	2024	2023
Produits différés fonds affectés d'investissement	2.4	<u>11 725</u>	<u>12 475</u>

Les produits différés sur fonds affectés d'investissement correspondent à l'amortissement annuel des biens immobilisés financés par les fonds affectés.

2.12 Prestations de soins des thérapeutes	2024	2023
Fact. Psychologues-psychothérapeutes salariés	347 971	326 134
Fact. Psychologues-psychothérapeutes indépendants	285 335	267 616
Fact. Médecin psychiatre indépendants	<u>180 077</u>	<u>212 077</u>
	<u>813 383</u>	<u>805 827</u>

Le chiffre d'affaires d'Appartenances est constitué des prestations des psychologues-psychothérapeutes salariés, indépendants, ainsi que des médecins psychiatres indépendants. Dès le 1.1.2023, les psychologues-psychothérapeutes titrés ont acquis un statut d'indépendant. Les seuls salariés d'Appartenances sont les psychologues en formation de psychothérapie.

Les prestations des psychologues en formation tiennent compte d'un 10% de temps accordé pour la formation. De plus, une provision a été constituée sur leurs prestations pour un montant de CHF 34'800 en 2024 et de CHF 32'600 en 2023 pour couvrir les incertitudes en matière de remboursement des assurances maladies selon les recommandations de la FSP (voir points 2.6 et 2.16). L'engagement de psychologue en formation implique une supervision (voir point 2.14).

Une participation de 20% est prélevée sur les prestations des thérapeutes indépendants (psychologues et médecins).

APPARTENANCES - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024

2.13 Frais de personnel	2024	2023
2.13.1 Thérapeutes salariés		
Salaires bruts	229 994	216 748
./ Indemnités APG maternité/maladie	(10 545)	(7 092)
AVS - AF - LAMAT	19 949	19 668
Prévoyance professionnelle	14 068	13 009
Assurances maladie et accidents	5 524	5 456
	<u>39 541</u>	<u>38 133</u>
Frais de formation et divers des thérapeutes	-	241
Dotation / (dissolution) provision vacances et heures suppl.	(2 891)	-
Total thérapeutes	<u>256 099</u>	<u>248 030</u>
2.13.2 Thérapeutes indépendants		
Psychologues-psychothérapeutes indépendants	228 269	214 093
Médecin psychiatre indépendants	141 657	169 662
Total médecin et psychologue responsables	<u>369 926</u>	<u>383 755</u>
2.13.3 Médecin et psychologue responsables		
Salaires bruts	46 157	43 938
./ Indemnités APG maladie	(1 395)	-
AVS - AF - LAMAT	4 222	4 102
Assurances maladie et accidents	1 169	1 138
	<u>5 391</u>	<u>5 240</u>
Total médecin et psychologue responsables	<u>50 153</u>	<u>49 178</u>
2.13.4 Stagiaires	2024	2023
Salaires bruts stagiaires	11 618	10 988
AVS - AF - LAMAT	1 063	1 026
Assurances maladie et accidents	294	285
	<u>1 357</u>	<u>1 311</u>
Frais de formation	425	220
Total stagiaires	<u>13 400</u>	<u>12 519</u>
2.13.5 Personnel administratif		
Salaire brut direction	90 200	90 200
Salaire brut secrétaire médicale	71 367	79 194
Salaire brut personnel d'entretien	8 940	8 760
./ Indemnités APG maternité	-	(13 909)
	<u>170 507</u>	<u>164 245</u>
AVS - AF - LAMAT	15 597	15 619
Prévoyance professionnelle	15 000	10 804
Assurances maladie et accidents	4 319	4 333
	<u>34 916</u>	<u>30 756</u>
Frais de formation	580	160
Dotation / (dissolution) provision vacances et heures suppl.	(1 291)	5 002
Total personnel administratif	<u>204 712</u>	<u>200 163</u>

APPARTENANCES - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024

2.13.6 Projets	2024	2023
Salaires bruts projet	-	983
AVS - AF - LAMAT	-	92
Assurances maladie et accidents	-	25
	<u>-</u>	<u>117</u>
Total stagiaires	<u><u>-</u></u>	<u><u>1 100</u></u>
2.13.7 <u>Récapitulatif des frais de personnel</u>	2024	2023
• Salaires bruts personnel salarié et mandat		
Salaires thérapeutes	229 994	216 748
Thérapeutes indépendants	369 926	383 755
Salaires médecin et psychologue responsables	46 157	43 938
Salaires administratif	170 507	178 154
Salaires projets	-	983
Salaires stagiaires	11 618	10 988
./. Indemnités APG maternité / maladie	(11 940)	(21 001)
	<u>816 262</u>	<u>813 565</u>
• Charges sociales		
AVS - AF - LAMAT	40 831	40 507
Prévoyance professionnelle	29 068	23 813
Assurances maladie et accidents	11 306	11 237
	<u>81 205</u>	<u>75 557</u>
• Frais formation	1 005	621
• (Dissol.)/dotation provision vacances et heures suppl.	(4 182)	5 002
	<u>(4 182)</u>	<u>5 002</u>
Total des frais de personnel	<u><u>894 290</u></u>	<u><u>894 745</u></u>
2.14 Honoraires supervision	2024	2023
Honoraires supervision psychologues en formation	8 700	8 625
Honoraires supervision équipe clinique	5 582	9 306
Honoraires supervision stagiaires	5 550	6 030
	<u>19 832</u>	<u>23 961</u>
2.15 Frais administratifs	2024	2023
Téléphone et ports	2 375	2 071
Frais de publication, graphisme	3 084	2 042
Frais informatique	7 359	12 432
Frais site internet	1 900	2 900
Assurances	2 654	2 653
Honoraires révision	3 513	3 500
Honoraires fiduciaire	22 500	20 000
Honoraires traitement des salaires	3 847	4 464
Frais d'aménagement de bureau	292	3 790
Frais de bureau	2 507	5 306
Frais comité assemblée générale	643	670
Cotisations et abonnement	2 530	1 863
Commissions et frais perception Caisse des Médecins	6 089	5 752
Frais divers	570	556
	<u>59 863</u>	<u>67 999</u>

APPARTENANCES - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024

2.16 Variation des provisions sur créances du centre de soins		2024	2023
	Annexe		
(Dissolution)/ constit. provision créances douteuses	2.2	(7 300)	(5 200)
Constitution prov. Jeunes en formation	2.6	34 800	32 600
Constitution prov. Psychologues indépendants	2.6	11 000	-
		<u>38 500</u>	<u>27 400</u>
2.17 Résultat exercices antérieurs et exceptionnels		2024	2023
Conservation part à restituer à l'Etat Genève contrat 2022-2023		14 313	-
Encaissement de factures en contentieux ex. précédent		4 687	7 213
Bonus d'assurance maladie		3 835	-
Autres produits et charges exercices antérieurs		5 101	2 098
		<u>27 936</u>	<u>9 311</u>
		2024	2023
3 Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat		Néant	Néant
4 Engagements, cautions, dettes, actifs mis en gage, etc..			
• Montant des cautionnements, obligations de garanties et constitution de gages en faveur de tiers		Néant	Néant
• Dettes sur crédit-bail d'une durée résiduelle > 1 an		111 969	161 733
• Dettes envers les institutions de prévoyance		Néant	Néant
• Actifs mis en gage		11 888	11 803
5 Moyenne annuelle du personnel indépendant et salarié (EPT)			
Equipe clinique (thérapeutes, médecins) ¹		5.23	5.26
Administration ²		1.70	1.86
¹ L'effectif prend en considération les congés maternité.			
² Augmentation 2023 liée à un congé maternité			
6 Rémunération de la direction			
	Nb de personnes	Taux	Montant
			EPT
			Salaire/EPT
2024	1	80%	90 200
2023	1	80%	90 200
7 Indemnités versées aux membres du comité			
Les membres du comité ne sont pas rémunérés pour leur participation aux groupes de travail.			
8 Prestations bénévoles		2024	2023
Comité		4 210	3 410
Equipe clinique		4 666	4 796
Administration et divers		2 650	4 859
		<u>11 526</u>	<u>13 065</u>

APPARTENANCES - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024

9 Evénements importants survenus pendant et après la date du bilan

Depuis le 1er janvier 2023, Appartenances-Genève fonctionne selon le système de la prescription. Ceci a engendré des répercussions importantes sur l'équipe clinique.

Au niveau de l'équipe clinique – qui est composée de 3 médecins psychiatres, 7 psychologues psychothérapeutes FSP et 6 psychologues en formation de psychothérapie -, le turn-over vécu en 2023 s'est poursuivi, mais à un rythme moins soutenu.

Une médecin psychiatre est partie s'installer en privé en cours d'année. Une psychologue en formation de psychothérapie a quitté l'équipe pour un poste au sein d'une institution reconnue ISFM – condition indispensable à la future reconnaissance de son titre. Une psychologue psychothérapeute a prolongé son congé maternité avec un congé sans solde.

Afin de poursuivre sa mission, Appartenances-Genève a recruté 3 psychothérapeutes en formation de psychothérapie ainsi qu'un médecin psychiatre pour remplacer la médecin responsable partie en congé maternité en fin d'année.

La proportion des patients d'Appartenances-Genève qui sont bénéficiaires de l'Hospice général est très élevée. Ceci a de multiples implications. Tout d'abord ces personnes sont assurées auprès d'assurances maladie au travers de Swissriscare. L'ajout de cet intermédiaire a pour conséquence pour Appartenances de complexifier et de ralentir la gestion administrative (l'envoi des rapports justifiant la nécessité des thérapies et la réception des réponses) ainsi que la facturation. Afin d'améliorer la situation, Appartenances a sollicité une rencontre avec l'Hospice général au printemps.

Par ailleurs, nombreux de ces patients sont allophones ; il est donc nécessaire de solliciter l'intervention des interprètes communautaires lors des consultations. Le budget prévu à cet effet a été largement dépassé.

Il est à noter qu'à plusieurs reprises durant l'année, et de manière unilatérale, différentes assurances maladie ont imposé une nouvelle valeur du point – à la baisse - pour les actes des médecins. Sans parler du chaos administratif généré, cela réduit le chiffre d'affaires des médecins et celui d'Appartenances-Genève.

Par ailleurs, la valeur du point pour les psychologues psychothérapeutes n'ayant toujours pas été réglée au niveau fédéral, Appartenances-Genève est dans l'obligation de continuer à constituer des provisions dans l'éventualité de devoir rembourser les assurances maladie pour les actes effectués par les psychologues en formation de psychothérapie salariés et les psychothérapeutes indépendants.

Il n'y a pas d'autre événement subséquent.

10 Transaction avec des parties liées

Néant

11 Indication sur l'évaluation des risques

Une analyse des risques est établie par la Direction et est soumise annuellement au comité pour approbation. La prochaine évaluation des risques sera entérinée par le comité du 31 mars 2025.

12 Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé

Aucune remarque n'a été formulée par le service du contrôle interne du DSM (anciennement DSPS) sur les comptes de l'exercice 2023.

APPARTENANCES - GENEVE

Rapport de performance 2024

1 **Forme juridique, mission et prestations**

L'association Appartenances - Genève est une association à but non lucratif constituée au sens des articles 60 et suivants du Code Civil.

L'Association a pour objectif de promouvoir le développement de l'autonomie et la qualité de vie des populations migrantes. Ses objectifs peuvent être atteints soit directement par la prise en soin des difficultés psychologiques et par des actions de prévention, soit indirectement, par des activités de formation, d'information et de recherche, en collaboration avec le réseau local concerné des migrants.

Depuis 2004, l'association Appartenances-Genève est autorisée par un Arrêté du Conseil d'Etat à exploiter un centre de soins ambulatoires dispensés par des médecins dont le but est de promouvoir la santé mentale et de prévenir les maladies des personnes migrantes. Un nouvel arrêté du 22 octobre 2023 élargi ce droit à celui d'exploiter une organisation de psychologues psychothérapeutes.

Depuis 2022, l'Association bénéficie du soutien financier du Département de la santé et de la mobilité (DSM). Une aide financière portant sur les années 2024-2027 a été accordée, succédant au contrat de prestations 2022-2023, pour le même montant annuel de CHF 288'720.

Depuis le 1er janvier 2023, Appartenances-Genève applique le modèle de la prescription.

L'Association bénéficie, en raison de son statut d'utilité publique, d'une exonération fiscale des impôts cantonaux et communaux genevois sur le bénéfice et le capital, ainsi que de l'impôt fédéral direct pour une période indéterminée.

2 **Organisation de l'association**

L'association Appartenances - Genève se compose des organes suivants :

- l'assemblée générale
- le comité
- l'organe de révision

Le comité

Le comité gère les affaires de l'association conformément à son but et la représente. Au 31.12.2024, il se composait des personnes suivantes :

Prénom et Nom	Fonction	Signature
Richard Emilia	Co-présidente	Collective à deux
Sevastopoulo Marina	Co-présidente ad-interim	Collective à deux
Badia Diez Maria Aranzazu	Membre	Collective à deux
Gerber Elodie	Membre	Collective à deux
Intoudi Sofia	Membre	Collective à deux
Kurdy Georges	Membre	Collective à deux

Personne salariée responsable de la gestion

Faidutti Lüber Béatrice Directrice Collective à deux

Médecin responsable

Kastritis Elena jusqu'au 20.10.2024
Davidson Christine ad-interim dès le 21.10.2024

L'organe de révision

La fiduciaire Fidesma Audit Sàrl a été nommée en qualité d'organe de révision de l'association à partir du bouclage des comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024, en remplacement de la Fiduciaire Favre Révision SA après 5 ans de mandat.

Tableau de bord récapitulatif des objectifs et indicateurs pour le suivi des prestations 2024-2027 d'Appartenances-Genève

1 : Centre Prestation de soins				
Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles	2024	Commentaires
1.1. Offrir une prise en charge psychiatrique et psychothérapeutique et de soutien aux personnes migrantes par des thérapies individuelles ou de groupe	1.1.1 Nombre total de patients pris en charge par an	350 < X < 400	301	Départs de thérapeutes fin 2023 et courant 2024, nouveaux thérapeutes Complexité des cas
	1.1.2 Nombre de consultations par an	4500 < X < 4800	4490 (5050 heures facturées)	Complexité des cas
	1.1.3 Nombre de nouvelles demandes reçues et analysées par an	150 < X < 200	220	Beaucoup de demandes en particulier des HUG
	1.1.4. Pourcentage de patients suivis par psychothérapeutes par an – seuls ou avec interprètes - dans langue autre que le français	30% < X < 40%	63%	Spécificité Appartenances
1.2. Mettre sur pied et co-animer des groupes thérapeutiques selon les besoins des patients	1.2.1 Nombre de groupes	1 < X < 3	0	Concentration sur suivis individuels (gravité des suivis)
	1.2.2 Nombre de séances	32 < X < 36	0	
	1.2.2 Nombre de participant/es par séance	4 < X < 8	0	
	1.2.3 Satisfaction des participant/es	Régularité de la participation et/ou évaluation à la fin des séances	-	

Prestation 2 : Activités de prévention secondaire				
Objectif	Indicateurs	Valeurs cibles	2024	Commentaires
2.1 Offrir un soutien psychologique aux femmes migrantes nouvellement accouchées dans le cadre du projet des Libellules	2.1. Nombres de consultations/intervention aux Libellules par an	16 < X < 20	15	Accueil bas seuil qui répond à un besoin. Psychothérapeute App moins disponible car a repris l'encadrement des stagiaires.
Prestation 3 : Activités de formation				
Objectif	Indicateurs d'efficacité	Valeurs cibles	2024	Commentaires
3.1. Initier un/e stagiaire psychologue à l'approche de la psychologie clinique interculturelle et au travail en réseau	3.1.1 Nombre de stagiaire psychologue accueilli/e par an	1	1	
3.2. Transmettre aux psychologues en formation de psychothérapie de l'équipe une expertise sur la prise en charge psychothérapeutique transculturelle	3.2.1 Nombre de psychologues assistants formés à l'interne	3 < X < 6	6	Accent mis sur la formation de la relève
3.3. Transmettre l'expertise de prise en charge psychiatrique et psychothérapeutique développée par l'association en intervenant dans des formations post-grad	3.3.1 Nombre d'interventions de psychothérapeutes dans le cadre de formations post-grad par an	3 < X < 6	2	En fonction de la demande
3.4. Sensibiliser des étudiants et des élèves aux besoins en santé mentale de la population migrante à Genève	3.4.1 Nombre d'accueils d'étudiants/élèves par les thérapeutes et la direction par an	3 < X < 6	8	En fonction de la demande
Prestation 4 : Activités de réseau				

Objectif	Indicateurs d'efficacité	Valeurs cibles	2024	Commentaires
4. Collaborer avec des institutions qui œuvrent dans les domaines de la migration et de la santé	4.1 Nombre de réunions par an	Au moins 10 réunions	>10	Fort accent mis sur la collaboration notamment avec HG et HUG
Prestation 5 : Activités d'information/communication				
Objectif	Indicateurs d'efficacité	Valeurs cibles	2024	Commentaires
5. Informer et sensibiliser le public sur la spécificité de la patientèle	5.1 Nombre d'interventions dans les média et/ou réseaux sociaux par an	Au moins 5	>10	
Gestion de l'association				
Objectif	Indicateurs	Valeurs cibles	2024	Commentaires
6. Remettre des états financiers révisés respectant la directive de boucllement	6.1 Nombre de réserves de l'organe de contrôle	0 réserve par année		

BFL 31.03.2025